Une plainte a été déposée, hier, au commissariat du 1er arrondissement, par un jeune homme de la rue Pellart, Ernest J..., que plusieurs individus, dont on n'a pu retrouver les traces, ont assailli et roué de coups, sans provocation aucune.

Deux autres scènes de violence ont eu lieu hier. La première s'est passée rue de l'Epeule : Une logeuse en garnis, Victorine B..., a frappé violemment une de ses voisines, Maria R...; les péripéties de la seconde se sont déroulées au Fontenoy : une cabaretière, Marie D..., après une altercation assez vive avec une femme de son voisinage, a administré à cette dernière une verte correction. La justice est saisie de ces affaires.

Un ouvrier graisseur, Alphonse C..., vient de se mettre dans un vilain cas. Au lieu de se rendre à son travail, hier matin, C..., s'est attablé dans un cabaret et, le soir, mécontent de lui-même, il a pénétré de force chez un de ses voisins, M. Pierre D..., l'a injurié et, finalement, a proféré des menaces contre un agent de la sûreté qui l'engageait à rentrer chez lui.

Alphonse C..., a été conduit au dépôt de sûreté. Il a déjà été condamné à huit jours de prison pour vol.

On nous écrit de Bondues :

« C'est dimanche prochain 18 mai courant, qu'aura lieu le Festival organisé par la Musique municipale à l'occasion du 50me anniversaire de sa formation Quinze sociétés étrangères ont répondu à l'aimable invitation qui leur a été faite. — Un feu d'artifice terminera la fête. »

Le dimanche 25 mai, assemblée générale et solennelle de la Société des Sauveteurs du département du Nord.

Réunion à la mairie de Lille à onze heures précises. Réception du drapeau.

A midi, messe en musique à l'église Saint-Maurice.

A trois heures, séance publique au Conservatoire de Lille, place du Concert. Elections, récompenses, etc.

A six heures, banquet à l'Hôtel des sapeurs-pompiers de Lille.

La Société musicale des *Enfants d'Apollon* prêtera son concours à cette solennité, ainsi que les clairons des sapeurs-pompiers.

N.-B — Les personnes qui désireraient faire partie de la Société sont priées d'adresser leur demande à M. le trésorier de la Société, 4, rue Denis-Godefroy à Lille.

Les adhésions seront reçues le 25 de une heure à trois heures au Conservatoire de Lille, place du Concert.

Le 4e Concours de la Société Hippique française à Lille doit, ainsi que nous l'avons annoncé, avoir lieu très-prochainement, et déjà les écuries destinées aux chevaux qui y prendront part, sont dressées sur l'Esplanade de la Citadelle.

Le concours aura lieu du 28 mai au 2 juin 1879, et les engagements pour les chevaux seront reçus à la préfecture, dans les bureaux de la 1re division, le mercredi 21 mai, avant cinq heures du soir.

Le programme, pour cette année, comprendra 121 prix, s'élevant ensemble à 24,691 francs.

Nous rappelons qu'une Promenade flamande aura lieu à Lille, le dimanche 18, au profit des familles des victimes de la catastrophe de Frameries.

Hier, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille, un charretier, S. Cuffroy, âgé de 52 ans, commettait des extravagances sur son tombereau, quand il perdit l'équilibre et roula sous sa voiture dont une roue lui fractura l'os frontal et la mâchoire. Son état est très-grave.

Il est bon de compter et surtout de vérifier les pièces qu'on reçoit en échange.

Il circule en ce moment, dans la région du Nord, des pièces à l'effigie de Louis-Philippe, millésime de 1836, revêtues du poinçon officiel, mais vidées à l'aide d'un forêt qui, sauf une légère détérioration de l'exergue, ne laisse aucune trace apparente. Il en résulte que la pièce de cinq francs ne vaut plus réellement que les deux tiers de cette somme.

L'*Echo du Nord* constate que la fête du Broquelet, par suite de la crise industrielle, n'a pas l'animation que comportait la tradition. Les bals organisés dans la ville et dans les faubourgs ont été délaissés par la jeunesse et il a fallu les fermer avant onze heures.

Dans sa séance du 13 mai 1879, le 2me conseil de guerre séant à Lille, a rendu les jugements suivants :

Le nommé Arthur-Eugène Callewaert, soldat au 16e régiment de dragons, prévenu de désertion à l'intérieur, a été condamné à deux ans de prison.

Le nommé Ulric-Procope Samier, 2e canonnier servant au 27e régiment d'artillerie, prévenu de désertion à l'intérieur en temps de paix, a été condamné à trois ans de prison.

Le nommé Léon-Félix Pascal, brigadier-fourrier au 15e régiment d'artillerie, accusé de vol d'une somme de 9 fr. au préjudice d'un militaire, a été acquitté.

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 14 mai, 1 h. soir. — Hauteur du baromètre : Dunkerque, 760; Biarritz, 767. Baromètre baisse par suite de l'arrivée d'un repression dont le centre est l'Angleterre, probable vent Ouest tournant à Nord-Ouest. Température douce. Ciel nuageux.

Situation à Lille, le 14 mai 1879.— Baromètre: baisse, vers *variable*, Averses. Temps doux. Vent S.-O. Thermomètre, 8 h. matin, plus 11 0/10; 10 h. plus 13 0/10; midi, plus 15 0/10; 2 h. soir, plus 14 0/10.

— ETAPLES. — Hier matin, vers neuf heures et demie, le nommé Victor Sailly manouvrier, âgé de 34 ans, domicilié à Etaples, était occupé à extraire des pierres blanches dans la carrière située près de la gare d'Etaples et appartenant à la Société des forges et fonderies de Montataires, lorsqu'un éboulement de dix mètres cubes de pierres se produisit.

Le malheureux ouvrier qui, pour activer son travail, l'avait miné par le pied, fut couvert de décombres. Des compagnons se portèrent à son secours; mais lorsqu'il parvinrent à le découvrir, il avait cessé de vivre. Il avait les deux jambes fracturées et plusieurs graves contusions.

Victor Sailly laisse sans ressources une veuve et sept enfants en bas-âge.

— CALAIS. — Le comte de Flandre, venant de Bruxelles s'est embarqué lundi pour l'Angleterre.

— VALENCIENNES. — Nous avons dit qu'on avait découvert, rue Capron à Valenciennes, 31 niches renfermant chacune un squelette. Ces niches, placées sur plusieurs rangs et superposées, ont une profondeur d'environ deux mètres. Elles contiennent les unes, une bière très-bien conservée et en apparence intacte; les autres, au contraire, ne présentent plus que des ossements mêlés aux lambeaux de suaire et aux débris de cercueil.

Ce qui, jusqu'ici, les avait dérobées à la vue, c'est que leur ouverture, après avoir été soigneusement murée, avait été recouverte d'une épaisse couche de plâtre. C'est de cette façon que les corps ont été conservés pendant 150 ans.

— WORMHOUDT. — Le 11, le feu a consumé une écurie dépendant de l'habitation de M. Louis Leroy, cultivateur. Deux chevaux et un mulet ont été asphyxiés. Perte assurée, 3,900 francs.

— CARSTRE. — Dimanche dernier; une grange et un magasin appartenant à M. Opsomer, cabaretier, ont été consumés. Perte, 3,500 francs, assurée pour 9,000 francs.

— AIRE. — M. le baron de Roisin avait, de son vivant, fait don à l'église paroissiale de Morbecque d'un autel destiné à orner une des nefs latérales. L'exécution de ce beau travail, confiée à des mains habiles, a été terminée tout récemment, et dimanche, à l'issue des vêpres, a eu lieu la bénédiction solennelle du nouvel autel.

— BERGUES. — Dimanche dernier, la Société libre d'instruction et d'éducation populaire a tenu sa séance solennelle annuelle à Paris. Elle a décerné une médaille d'honneur à M. Louis de Backer pour avoir dirigé gratuitement, à Bergues, une classe d'adultes, pendant plusieurs années, en faveur des jeunes ouvriers.

— DUNKERQUE. — Vendredi, vers midi, le canot lamaneur, n° 2, patron Frédéric Darcheux, se trouvant au large du port, a chaviré sons voile en virant de bord, et des quatre hommes qui le montaient, trois seulement ont pu être recueillis par le steamer « *Albert* » de Dunkerque, capitaine Seronde, qui se trouvait sur le lieu du sinistre, se rendant au port. Le dernier homme, le nommé Constant Durrant, âgé de 68 ans environ, avait déjà disparu avant qu'on ait pu lui porter secours.

— Nous avons annoncé qu'il était question d'utiliser les pigeons voyageurs pour mettre les phares établis en mer et les feux flottants en communication avec la terre ferme. Les premiers essais tentés avec des sujets fournis par les colombiers militaires ont donné de bons résultats, et on va expérimenter ce mode de communication aérienne, en installant des postes de pigeons sur le feu flottant le *Ruglighen*, mouillé dans les parages de Dunkerque.

EPHÉMÉRIDE ROUBAISIENNE

14 Mai 1652. — Les Ministres, receveurs et administrateurs des biens de l'église paroissiale de Roubaix déclarent prendre à leur charge 600 livres sur les 400 florins que le pasteur de Roubaix a dû emprunter de l'Hôpital Sainte-Elisabeth pour reconstruire la maison pastorale ; à la condition par ledit pasteur et ses successeurs de célébrer gratuitement les 24 messes fondées en la chapelle Sainte-Croix et dont la fabrique de l'église est chargée. Ils déclarent en outre accorder à M. Jean Prus, pasteur, une somme de 100 florins une fois payée pour l'indemniser des dépenses qu'il a faites pour l'amélioration de la cure tant en édifices qu'autrement et aussi pour reconnaître les soins que ledit pasteur a donnés pendant plusieurs années au renouvellement et à la bonne tenue des registres aux obits dont l'église et les pauvres sont chargés. — Cet acte est passé par devant noble homme Antoine de Blondel, écuyer, bailli de haut, illustre et puissant prince ; Mgr Claude de Lamoral, prince de Ligne et du Saint-Empire, chevalier de la Toison-d'Or, marquis de Roubaix, et les hommes de fief du Marquisat. (*Archives de Roubaix*. G. G. 140, nos 2, 3 et 4.

Etat-Civil de Roubaix.

— DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 12 mai.— Pierre Vanlerberghe, rue du Nouveau-Monde, cour Delannoy. — Julienne Rufflart, rue de la Promenade, fort Cavrois, 28. — Henri Tonneau rue du Pile, fort Desprez. — Pierre Iliés, rue de l'Epeule, 205. — Pierre Lepiat, rue de la Fosse-aux-Chênes, 86. — Marie Dutat, rue St-Louis, maison Screpel, 4. — Marie Brands, rue des Longues-Haies, cour Capart, 10. — Charles Delerue, rue St-Georges, 22. — Marthe Bossut, rue de Bouvines.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 12 mai. — Marie Coucke, 8 mois, rue de Lille, cour Six. — Clémence Delbart, 31 ans, ménagère, chemin des Couteaux. — Emile Merchez, 19 ans, apprêteur, Hôtel-Dieu. — Victoire Verin, 50 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Joséphine Calwart, 4 ans, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle d'or, 7. — Léon Claeys, 2 mois, rue Saint-Maurice, 42.

MARIAGES du 12 mai. — Emile Hennebo, 22 ans, garçon brasseur, et Louise Tulliez, 19 ans tisserande. — Joseph Govaert, 29 ans, terrassier, et Marie Vanhecke, 45 ans, marchande de légumes. — Joseph Planchon, 23 ans, cordonnier, et Clémentine Decock, 27 ans, soigneuse.

AVIS AUX SOCIETES

Les Sociétés qui confient l'impression de leurs Affiches, Circulaires et Réglements à la Maison Alfred REBOUX, (rue Neuve, 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux Editions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoin*.

LETTRES MORTUAIRE ET D'OBIT à l'imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

Caisse d'Epargne de Roubaix

Bulletin de la séance du 11 Mai 1879.

Sommes versées par 335 déposants, dont 39 nouveaux, fr.	20,634 00
111 demandes en remboursement fr.	18,318 34

Les opérations du mois d'avril sont suivies par MM. Achille Wibaux et Paul Dazin, directeurs.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 15 mai 1879

Ministère public, M. MORILLOT, substitut du procureur général.

L'audience d'aujourd'hui est consacrée à deux affaires de mœurs pour lesquelles le huis-clos est requis et prononcé.

La première concerne Gustave-Eugène Joly, âgé de 37 ans, né à Quarouble, arrondissement de Valenciennes, y demeurant, journalier, accusé d'attentat à la pudeur sans violences.

Me D'Hooghe défend l'accusé.

L'accusé Joly est acquitté.

Belgique

Hier mardi, vers sept heures du soir, près de la gare de Tournai, un individu qu'on croit être Lillois s'est tiré deux coups de revolver dans la poitrine. Relevé dans un état très-grave, il a été transporté à l'hôpital.

— THUIN. — Un déplorable accident est arrivé, jeudi 7 courant, vers 7 heures 1/2 du soir, à l'écluse près du pont du chemin de fer, à Thuin.

Le nommé Hector Devris, âgé de 13 ans, de la ville basse, accompagné de son cousin, un tout jeune enfant, s'amusait à cueillir des pissenlits le long d'une des berges de la Sambre. Tout-à-coup, l'équilibre vint à lui manquer et le malheureux dégringola dans la rivière.

Personne n'était là pour courir au secours de Devris ; l'enfant, seul témoin de l'accident, pris de terreur, pleurait à chaudes larmes. Au bout de quelques temps, un bateau venait à passer en cet en droit, le batelier s'étant informé de la cause de ses cris, s'empressa de jeter son harpon, et après quelques sondages, ramena le cadavre du petit malheureux.

LE DÉRAILLEMENT DE BRUGES. — Jeudi matin, vers onze heures, le train de marchandises N° 1703, dont plusieurs wagons étaient chargés de bœufs, quittait Bruges.

Arrivé le long du canal de Bruges à Ostende, à proximité des Bassins, les wagons suivant le tender se détachèrent tout à coup, par suite du bris des attaches, déraillèrent d'une façon si malheureuse, que trois des wagons furent précipités dans le canal.

Il se produisit à ce moment un concert de cris discordants épouvantables. Les malheureux bœufs, enfermés dans les wagons, hurlaient, comme bien on le pense, se sentant noyés dans ce cercueil énorme, sans pouvoir en briser les parois, malgré tous leurs efforts.

Les secours furent organisés immédiatement; les ouvriers des bassins, munis des outils nécessaires, sauvèrent une partie du bétail, tandis que le reste était complètement noyé.

Quant aux dégâts matériels, ils sont relativement peu importants, dit-on.

— VOL AU NARCOTIQUE. — Un habitant de Micheroux était venu mardi à Liége recevoir, chez un notaire, une somme de 9,000 fr. Pour retourner chez lui, il avait pris le train à la station du Centre. Trois messieurs étaient entrés dans le même compartiment, avaient comme lui changé de convoi aux Guillemins et s'étaient trouvés avec lui dans une voiture du train de Herve. Une conversation s'était bientôt établie entre les voyageurs. L'un d'eux raconta qu'il venait de Tongres, où il avait consulté un médecin qui lui avait remis une fiole contenant un médicament : Sentez donc, dit-il à ses compagnons, la singulière odeur ! et il passa succes-ivement la fiole sous le nez. Le voyageur, porteur des 9,000 francs ne tarda pas à s'endormir sous l'influence d'un narcotique énergique qu'il venait de respirer et dans cet état, fut dépouillé de l'argent qu'il portait, de sa montre et de sa chaîne. Les trois compagnons descendirent à Beyne, après avoir attaché à la ganse de son chapeau un billet de parcours pour Herve ; en sorte que le garde-convoi laissa sommeiller tranquillement la victime de ce vol audacieux. Ce n'est qu'à Herve qu'elle s'aperçut qu'elle était dépouillée.

FAITS DIVERS

— M. Delaporte, député de la deuxième circonscription de Niort, faisait une conférence hier à Mauzé. Quatre cents personnes étaient réunies dans une salle ; au moment où la fanfare de la localité jouait la *Marseillaise*, le plancher s'est effondré sous l'auditoire, entraînant dans sa chute cent cinquante personnes : il y a eu des jambes brisées, des côtes enfoncées. Il fallut près d'une heure pour délivrer ceux qui étaient moins grièvement blessés.

La population est furieuse contre les organisateurs de la réunion, à la tête desquels se trouvait un citoyen Durand, ancien représentant, sorte de Blanqui rural.

— Vendredi dernier, sur le Versant Sud du St.-Gothard, la voiture de poste, arrêtée par une avalanche, a dû rebrousser chemin et rentrer à Airolo. D'après la *Gazette d'Uri*, il y a, en certains endroits, 30 à 35 pieds de neige sur le Gothar. Aucune avalanche de s'est encore produite sur le Versant Nord. On appréhende le moment où le retour de la chaleur exercera son influence pernicieuse sur ces masses énormes de neige.

— Un détachement d'infirmiers militaires qui se rendaient à l'hopital militaires de Barèges a été arrêté et bloqué par des amas considérables de neige.

Pendant vingt-quatre heures, la vie des hommes fut sérieusement menacée par des avalanches, mais, grâce aux secours qui arrivèrent des différentes communes avoisinantes, le détachement put être dégagé et dirigée sur sa destination sans nouvel encombre.

— LES DRAMES DU MARIAGE. — Rue de Flandre, 156, à Paris, à l'*Hôtel du Pont de Flandre*, étaient venus loger, il y a huit jours, deux jeunes époux, M. et Mme Billé. Ils s'étaient fait inscrire ainsi sur le livre de l'hôtel : Jacques-Alfred Billé, 29 ans, né à Doucœur (Somme) boucher ; Antonine Hardi, femme Billé, 28 ans, même lieu de naissance. C'étaient des gens tranquilles, polis, rangés, et ils paraissaient s'adorer. Ils avaient, disaient-ils, été établis dans leur pays. Pourquoi l'avaient-ils quitté ? On ne sait. Hier matin, vers neuf heures, la propriétaire de l'hôtel, Mme Alliot, était en train de se peigner devant sa glace, lorsqu'un bruit sourd frappa son oreille, en même temps qu'elle entendait un grand cri partant de la chambre de Billé. Elle y courut. Le mari, à demi vêtu, était debout devant le lit, un énorme couperet à la main, la jeune femme gisait à terre, la tête ensanglantée. — « Mon mari m'a tuée ! » lui cria la femme. Eperdue, Mme Alliot alla chercher un médecin des sergents de ville. Pendant que la brave femme cherchait du secours, plusieurs autres personnes, qui avaient aussi entendu crier, accoururent. Le premier qui entra fut M. Martin, charbonnier. En le voyant, Billé alla à lui et lui remit son couperet en disant très tranquillement : « Tenez, j'ai tué ma femme, faites m'en donc autant..... » On s'assura de sa personne. Il ne fit aucune résistance et se laissa conduire au poste. Interrogé par M. Aussilloux, commissaire de police, le meurtrier a raconté avec le plus grand sangfroid qu'il avait tué sa femme parce qu'elle ne le laissait pas dormir. — « Nous avons habité, depuis un mois, le 158 et le 156 de la rue de Flandre, a-t-il dit, — dans les deux maisons, ma femme m'a fait la même vie. La nuit, quand je dormais bien, elle me donnait de grands coups de poings sur la tête ; ça me réveillait. Je lui demandais pourquoi elle me battait, elle me soutenait que je me trompais. Moi qui sentais les coups, je savais bien que je me trompais pas. Mais comme je l'aimais, je ne voulais pas me fâcher. Enfin, ce matin, elle était sortie pour faire des emplettes, moi je dormais ; elle rentre et recommence à me cogner sur la tête, avec un morceau de bois, cette fois, en m'appelant fainéant. Je lui ai dit de finir ; elle a continué. Furieux, j'ai pris mon *fendoir*, et je l'ai frappée à mon tour. »

C'est, en effet, avec un *fendoir*, énorme et massif instrument à manche de bois, gros comme le poignet, que Billé a tué sa femme. Cet instrument devait être chez lui depuis longtemps. Il ne servait pas d'ordinaire, car il est terne, rouillé et mal aiguisé. Au haut de la lame, adhèrent encore quelques cheveux noirs appartenant à la victime. Conduit dans la chambre et mis en présence du cadavre, il n'a manifesté aucune émotion. On se demande si ce malheureux n'est pas fou. Il a en effet dans le regard quelque chose d'étrange, et sa façon brève de parler n'est pas moins singulière. Il est presque certain que c'est sous l'empire d'hallucinations qu'il se croyait battu par sa femme, et qu'il prenait pour des coups de poing les élancements du sang dans son cerveau malade.

— On écrit de Naples, 13 mai. — « M. de Montgolfier, directeur des grandes papeteries d'Isola-Liri, a été frappé mortellement de deux coups de stylet par un ouvrier qui avait été mis à l'amende de 25 centimes.

— Hier, dans l'imprimerie, un journaliste a tiré cinq coups de révolver sur le rédacteur du journal la *Posta*. Il a été arrêté.

— Samedi soir, *Triboulet* célébrait par un banquet, au Grand-Hôtel, son deux millième abonné, qui, déjà, du reste, est de beaucoup dépassé.

Au dessert, trois toasts ont été portés; nous mentionnerons tout spécialement celui de M. Gaston Jolivet, dont voici quelques extraits :

Au sein de cette aimable fête,
Enbouré de ces vins de prix,
Triboulet a gardé sa tête.
Triboulet, messieurs, n'est pas gris !

Et c'est en philosophe, en sage,
Posément, délibérément,
Que Triboulet, suivant l'usage,
Porte un toast au gouvernement !

Oui, la République qu'on ose
Vilipender par le sifflet
Aura, du moins, fait quelque chose,
Elle aura fondé *Triboulet* !

Férry nous est indispensable.
Quel deuil si Brisson nous manquait !
Et nous bâtirons sur le sable
Sans Duportal et sans Floquet !

Et quel sort exempt d'allégresse
Si nous n'avions à l'horizon
Ni Gambetta portant sa graisse,
Ni Duhamel et sa maison !

Ils nous ont frappés, leurs ministres,
Mais notre caissier occupé
A mettre en ordre ses registres
Bénit le coup qui l'a frappé !

Ils nous saisissent, puis sur l'heure
Ils disent d'un ton persuasif :
« Le journal est saisi. Qu'il meure ! »
Messieurs, le mort saisit le vif !

Ainsi donc, l'heure est opportune,
Et du fond du cœur, librement,
Triboulet, messieurs, sans rancune,
Porte un toast au gouvernement.

Cette spirituelle boutade a été accueillie par de chaleureux applaudissements, qui ne s'adressaient en aucune façon au gouvernement.

Logogriphe

Je ne descends point sur la terre,
Immobile ou courant, je reste dans les airs.
Je renferme en mon sein nombre d'objets divers,
Qui, pour me découvrir, vous fournissent matière :
Ce dieu qui sait dompter l'aquilon mugissant,
Et dispose à son gré du zéphir caressant;
L'animal qui sauva la liberté romaine,
L'auteur des jours d'Ajax, et la fille d'Ismène,
Un sol environné d'eau,
Ce qui remplace un berceau,
Un esclave à Lacédémone ;
Ce qui reste au fond de la tonne
Dont on soutire la liqueur;
Ce que fait le législateur,
Ce qu'on trouve à la loterie;
Le nom de la troupe choisie,
Cette trame qu'arrache un valet vigilant,
Et que tend l'araignée à l'insecte volant :
Des Cyclopes l'ouvrage en feuille,
Enfin le nom des droits que le curé recueille.

Le mot de l'Enigme d'hier est : *Eau*.

NOUVELLES DU MATIN

La crise ministérielle

Paris, 13 mai, 8 h. soir.

Les journaux constatent qu'un apaisement est survenu dans les dissentiments ministériels.

La *Liberté* dit qu'aucun désaccord sérieux ne persiste.

De nombreux entretiens ont eu lieu hier, entre les ministres et les présidents des bureaux de la gauche du Sénat.

Les efforts de M. Grévy dans le conseil d'aujourd'hui ont triomphé des dernières résistances; les questions pouvant amener une scission sérieuse seront laissées en suspens.

Le retour à Paris

Paris, 13 mai, 9 h. soir.

Le *Temps* confirme que les difficultés relatives à la Préfecture de police en cas de retour à Paris paraissent aplanies.

Le Cabinet présentera ses propositions sans modification devant la Chambre et affirmera, si on l'interroge, que l'affaire de la Préfecture de police est absolument indépendante de la question du retour à Paris.

Si une fraction du centre gauche réclame des garanties, le gouvernement dira qu'il les offre suffisamment par sa composition actuelle, son attitude passée et son programme. Il demandera un vote de confiance. Le cabinet a toujours eu l'intention de réorganiser la préfecture de police, mais c'est une œuvre de longue haleine pour laquelle il doit faire appel à la collaboration de la majorité des deux Chambres.

Le Conseil des ministres

Le Conseil des ministres tenu dans la matinée s'est occupé des affaires courantes. Il ne se réunira plus avant samedi.

Demain matin réunion des ministres chez M. Waddington.

Chambre des Communes

Londres, 13 mai soir.

Sir Bourke, répondant à sir Jenkens, dit que l'idée d'une action combinée de la France et l'Angleterre relativement aux affaires d'Egypte n'est pas abandonnée.

Lord Salisbury confirme la proclamation du czar lue en Roumélie et le discours du général Obrutscheff.

Il ne croit pas que ce discours veuille dire que le Sultan n'a pris aucun engagement en aliénant son droit d'occuper les Balkans. Il ne pourrait aliéner ce droit sans le consentement des signataires de Berlin qui lui ont reconnu le droit d'occupation.

L'exercice de ce droit est facultatif et non obligatoire; le Sultan pourra occuper les Balkans, quand il le jugera convenable militairement ou financièrement.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Rapport adressé au Président de la République par le ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts. — Décret annexé portant création, au ministère de l'instruction publique, d'un musée pédagogique, d'une bibliothèque centrale de l'enseignement primaire.

Décret convoquant les électeurs du canton de Trévières (Calvados) à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement.

Décret portant nomination à l'évêché d'Annecy.

Décret nommant des juges de paix et des suppléants en Algérie.

Décret nommant le gouverneur de la Cochinchine.

Décret relatif à l'établissement et au fonctionnement des lignes télégraphiques étrangères au réseau de l'Etat.

Décret conférant la médaille militaire.

Décision autorisant des marins à exercer le commandement des navires armés au long cours et au cabotage.

Arrêtés déclarant vacantes la chaire de matière médicale et thérapeutique de la faculté de médecine de Paris, et la chaire d'éloquence française de la faculté des lettres de Paris.

Dépêches Télégraphiques

Italie

Rome, 13 mai,

Dans la matinée, le Pape a remis, avec la pompe habituelle, la barrette aux nouveaux cardinaux Pecci, Herzervether, Newman et Zigliara, qui se trouvent, en ce moment, à Rome.

Le cardinal Alimonda, étant indisposé, n'a pas pu assister à cette cérémonie.

Le Souverain Pontife, en remettant la barrette à chaque cardinal, faisait l'éloge de celui-ci, en énumérant ses mérites et les motifs pour lesquels il avait été élevé au cardinalat.

Rome, 13 mai, 8 h. soir.

Chambre des députés. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant l'obligation de la célébration du mariage civil avant le mariage religieux.

Florence, 13 mai, soir.

La Cour d'assises a commencé aujourd'hui le procès des individus accusés d'avoir lancé des bombes le 9 février 1879. La Cour a entendu les accusés et procède à l'audition de quelques témoins.

L'incendie d'Orenbourg

Le *Novoïe Vremia* publie les renseignements suivants d'Orenbourg :

« L'enseignement dans les écoles de cette ville se trouve désorganisé, parce que le lycée de la ville et les écoles primaires ont été complètement détruits par le feu. Cependant on espère ouvrir prochainement les cours dans des locaux provisoires.

On ne voit que désolation et ruines partout !

Le bruit court, avec beaucoup de persistance, que cet affreux désastre est dû à la malveillance, et que la police est sur les traces des incendiaires. Du reste, plusieurs arrestations ont déjà été faites ces jours-ci; jusqu'à présent on n'a arrêté que des voleurs ou des forçats en rupture de ban, surpris en flagrant délit de pillage pendant l'incendie.

Espagne

Madrid, 13 mai

Le prince Rodolphe d'Autriche et le prince Léopold de Bavière se rendront prochainement à Gibraltar, Cadix, Xérès, Séville, Grenade et Lisbonne.

Ils visiteront la Galicie et seront de retour à Madrid le 20 mai.

On parle de rétablir prochainement l'état de siège dans les provinces basques.

Le conseil des ministres a discuté hier les communications faites par quelques puissances du Nord de l'Europe, au sujet de la répression du socialisme.

Aucune décision n'a été prise.

Le phylloxera continue ses ravages dans la province de Malaga.

Constantinople, 13 mai

De nombreux fonctionnaires russes ont déjà été remplacés en Roumélie par des indigènes.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 14 mai, 3 h. 45 soir.

M. Gambetta arrive aujourd'hui à Paris, de retour d'Italie.

Condamnation de la « Révolution française. »

La Cour d'assises de la Seine statuant définitivement, a condamné aujourd'hui le gérant de la *Révolution française* à trois mois de prison et 3,000 francs d'amende pour outrages à la religion.

La Cour jugeant par défaut, lui avait précédemment infligé 8 mois de prison et 6,000 francs d'amende.

Russie

Un avis de Russie porte que l'incendie d'Irbitt a été causé par imprudence. La perte s'élève à 210,000 roubles. Un incendie a éclaté également le 11 mai à Ouralsk, ville de 15,000 hab. dans le gouvernement d'Orenbourg. Une partie considérable de la ville est détruite. Il régnait un vent violent qui a rendu inutiles tous les efforts tentés pour arrêter l'incendie.

BOURSE LINIÈRE. — Affaires assez actives, à prix fermes, en lins de pays, mais restreintes en lins russes. Pas de changement pour les étoupes et les fils. Il y a une hausse sur les fils de jute. Petites affaires en toiles, sans changement dans les cours.

Les marches belges sont peu approvisionnés.

MARCHÉ AUX BLÉS du 14 mai 1879 (bulletin commercial). — Marché de 800 hectolitres environ vendus en hausse de 50 à 75 centimes.

Farines tenues fermes en boulangerie 35 fr. à 36 fr.

MARCHÉ AUX BLÉS du 14 mai 1879 (communiqué par l'Hôtel-de-Ville). — Baisse moyenne : 0 fr. 05 centimes.

Adresses Industrielles & Commerciales

MODES

Mmes DÉSIRÉ CARETTE

rue Pauvrée, 31.

RETOUR DE PARIS

Grand choix de modèles confectionnées, haute nouveauté. 18113

Charbons

J. VOREUX fils, rue de Mouveaux, 61 bis, Roubaix. 18629

COURS OFFICIELS DE LA BOURSE

13 Mai. — 6 heures soir

Huile colza en t. d.	85	2	Esprits	55	50 55 .
id. en tonnes	81	2	Farines 8 m.	59	25 50
id. épurée	92	25	Supérieure	57	25 . . .
Huile de lin en f.d.	69	.	Suif	79	.. . . .
id. en tonnes	71	.	Cafés Java	230	
Sucr. 3/6 disp.	5	25	Ceylan	215	
id. 4/6 13 a.	49	2	Haïti	210	
id. blanc 3 c.	58	.	Rio	190	
Raffin. bonn. sorte	1 6	50	Cacaos Para	180	
id. belle sorte	13	50	Guayaquil	160	
Certific. de sortie	75	2	Haïti	110	
Mélasse de fab.	31	. .	Trinidad	165	
id. raffinerie	12	5	Caraque	200 à 400	

CORRESPONDANCE FINANCIERE DE LA BANQUE NATIONALE (CAPITAL 4,000,000) PROPRIETAIRE DU JOURNAL LA « BOURSE » 11, RUE LEPELETIER, PARIS.

Bourse du 13 mai 1879.

Le marché aujourd'hui est sensiblement meilleur que celui d'hier. Cependant les rentes ne ferment pas aux plus hauts cours cotés ; il y a encore quelque hésitation qui ne tardera pas à disparaître. Le 3 0/0 finit à 79.42, l'Amortissable à 81.55, le 5 0/0 à 113.60.

Les fonds étrangers font toujours bonne contenance ; il y a même un peu d'exagération dans les cours pratiqués sur quelques-uns d'entre eux. Le 5 0/0 Russe 1877, par exemple, qui fait 88 15/16. On finit à 79.10 sur l'Italien à 67 7/8 sur le florin or a 31 8/16 sur le Hongrois. Pas de changement sur les valeurs Egyptiennes. Les valeurs Ottomanes sont plus lourdes.

Les institutions de Crédit sont bien tenues; quelques réalisations laissent la Banque Française et Italienne à 463. C'est un bon cours d'achat, cependant.

Renseignements. — *Finances Espagnoles.* — Le délai fixé pour le paiement des coupons de la rente 3 0/0 extérieure, des semestres du 30 juin 1873 au 30 juin 1874, dans la forme stipulée par le contrat du 13 janvier 1875, ayant expiré aujourd'hui, les porteurs sont informés que les coupons qu'ils présenteront à l'avenir seront réglés pour leur montant total en titres 3 0/0 extérieure, émission de 1875, au taux de 40 0/0, conformément à ce qui a été décidé par le gouvernement.

La Banque Nationale exécute les ordres en Bourse, encaisse tous les coupons, et répond par lettre à toute demande de renseignements.

GRAND THÉATRE ROYAL

Sous la direction de M. J. GRANSART

Par permission des autorités et à la demande générale

Demain jeudi, M. Grandsart offre sa dernière représentation, au bénéfice de M. Wilhem Grandsart.

Les Secrets de Miss Aurore.

Pour la première fois, M. Grandsart parlera au public la tête à la main.

La Flûte enchantée, grande pantomime comique en deux actes.

Grande Tombola composée de 8 lots.

Lot principal : Une Pendule.

Pour la première fois, Le Tour du Monde, représenté par l'agioscope.

Ouverture des bureaux à 7 h. 1/2. Rideau à 8 h. 1/2.

PRIX DES PLACES : Chaises-Stalles, 2 fr.; Premières 1,50; Deuxièmes 1 fr.; Troisièmes 50 c. — Pour la location des billets, s'adresser au théâtre, de 10 à 12 h. du matin, et de 2 à 4 h. du soir.

COMPTOIR DES FONDS PUBLICS

A. MAIRE et H. BLUM

176, rue du Collège, à Roubaix

ACHATS et VENTES de toutes valeurs au Comptant *et à* Terme; *Rentes françaises et étrangères; Actions et Obligations de Chemin de fer, de Sociétés de Crédit, etc.*, en un mot, de toutes les *Valeurs se négociant à la Bourse et en Banque.*

Courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des *Agents de Change de Paris*, sans Commission.

Afin d'offrir toutes facilités de garanties les Achats et Ventes se feront de la main la main, *Espèces contre titres.*

Arbitrages, Libérations de Titres, Remboursement des Valeurs sorties aux Tirages Souscriptions sans frais *à tous les emprunts* encaissement gratuit de tous les coupons 85181

Santé et énergie à tous

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

32 ANS DE SUCCÈS

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastrœtélites, gastralgies, constipations hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnements palpitations, diarrhée, dyssenterie, gonflements étourdissements, bourdonnements dans les oreilles, acidités, pituites, maux de tête, migraine, surdité, nausées et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid toux, oppression, asthme, bronchite, phibisie (consomption), dartres, éruptions, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, dystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydropisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse, 100,000 cures réelles par an. Eviter les contrefaçons et exiger la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc. Voici quelques-unes des cures.

Cure n° 75,124. M. et Mme Léger, d'une *maladie de foie*, avec vomissements et diarrhées horribles qui avaient résisté à tout traitement pendant 16 ans. — Cure n° 79,721 Mme Chauvet-Pizzalat, d'*aném